

# INFORMATIONS SANITAIRES

15 juillet 1994

Vol. 7 - N° 28

## Sommaire

Encéphalopathie spongiforme bovine en Allemagne (animal importé)	117
Maladie de Newcastle en Allemagne	118
Maladie de Newcastle au Zimbabwe	119
Encéphalopathie spongiforme bovine au Portugal	119
Peste porcine classique en Belgique	120

## ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE EN ALLEMAGNE (animal importé)

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 8 juillet 1994 du Docteur N. Voetz, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

S. R. - 2 N° 1

Date finale de la période du rapport précédent : 30 mai 1994 (voir Informations sanitaires, 7 [22], 89).

Date finale de la période du présent rapport : 8 juillet 1994.

Nombre de foyers distincts à ce jour : deux (2).

Identification géographique du nouveau foyer :

2. commune de Halberstadt, département de Magdebourg, Land de Saxe-Anhalt.

Détails relatifs au nouveau foyer :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
2	bov	87	1	1	0	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : l'élevage est constitué de quatre vaches importées du Royaume-Uni (trois âgées d'environ 6 ans et une âgée de 8 ans), 5 taureaux reproducteurs, âgés de moins de 2 ans, et 78 veaux et génisses.

Commentaires relatifs au diagnostic : le 23 juin 1994, la protéine caractéristique de l'encéphalopathie spongiforme bovine a été mise en évidence par immunocapture dans l'encéphale d'une vache de race Hereford. Il convient d'en conclure que l'animal était atteint de cette maladie.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : l'animal était né le 7 septembre 1988. Il avait été importé du Royaume-Uni le 15 février 1990. Le 25 mars 1994, atteint de boiterie, il a été adressé à l'Ecole vétérinaire de Hanovre. Il a fini par ne plus pouvoir se tenir debout et il est mort le 2 avril 1994. Devant une suspicion d'encéphalopathie spongiforme bovine des prélèvements ont été effectués.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : le cadavre de la vache atteinte a été détruit dans un clos d'équarrissage. Les mesures nécessaires ont été prises afin qu'aucun bovin ne soit introduit dans l'élevage ou n'en ressorte. Conformément à l'article 3.2.13.3. du Code zoo-sanitaire international de l'OIE, l'Allemagne peut être considérée comme demeurant indemne d'encéphalopathie spongiforme bovine.

### MALADIE DE NEWCASTLE EN ALLEMAGNE

Traduction du texte de deux télécopies reçues les 8 et 12 juillet 1994 du Docteur N. Voetz, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

S. R. - 2 N° 6

Date finale de la période du rapport précédent : 27 juin 1994 (voir Informations sanitaires, 7 [27], 114).

Date finale de la période du présent rapport : 7 juillet 1994.

Nombre de foyers distincts à ce jour : cent quatre (104).

Identification géographique des nouveaux foyers :

- 90. Artern, Land de Thuringe
- 91. Calau, Land de Brandebourg
- 92. Pirmasens, Land de Rhénanie-Palatinat
- 93. Kaiserslautern, Land de Rhénanie-Palatinat
- 94. Aue, Land de Saxe
- 95. Segeberg, Land de Schleswig-Holstein
- 96. Aue, Land de Saxe
- 97. Schwarzenberg, Land de Saxe
- 98. Gera, Land de Thuringe
- 99-103. Greiz, Land de Thuringe
- 104. Rostock, Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
90	41	23	18	23	0
91	28	6	6	22	0
92	19	...	9	10	0
93	30	...	27	3	0
94	28	11	11	17	0
95	26	6	6	20	0
96	89	17	15	74	0
97	15	3	3	12	0
98	139	3	3	136	0
99	38	22	14	24	0
100	54	17	5	49	0
101	70	40	30	40	0
102	71	15	10	61	0
103	63	20	7	56	0
104	200	5	5	195	0

*Commentaires concernant l'effectif atteint : poulets de chair.*

*Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : achat d'oiseaux (à l'exception du foyer n° 93 : contamination par l'intermédiaire d'autres oiseaux).*

*Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : abattage sanitaire.*

\*  
\* \*

### **MALADIE DE NEWCASTLE AU ZIMBABWE**

*Traduction du texte d'une télécopie reçue le 13 juillet 1994 du Docteur S.K. Hargreaves, directeur des services vétérinaires, ministère du sol, de l'agriculture et de l'aménagement rural, Harare :*

S. R. - 2 N° 2

*Date finale de la période du rapport précédent : 23 juin 1994 (voir Informations sanitaires, 7 [25], 106).*

*Date finale de la période du présent rapport : 12 juillet 1994.*

*Date présumée de l'infection primaire : 13 mai 1994.*

*Nombre de foyers distincts à ce jour : trois (3).*

*Identification géographique du nouveau foyer :*

3. poste frontière de Nyamapanda, circonscription de Mudzi (16° 57' S - 32° 50' E).

*Commentaires concernant l'effectif atteint : volailles dans des élevages familiaux.*

*Commentaires relatifs au diagnostic : diagnostic clinique, en l'attente d'une confirmation en laboratoire.*

*Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : ces volailles semblent avoir été contaminées par des oiseaux d'un pays voisin.*

*Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : vaccination et contrôle des transports de volailles.*

\*  
\* \*

### **ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE AU PORTUGAL**

*Traduction du texte d'une télécopie reçue le 13 juillet 1994 du Docteur J.M. Machado Gouveia, directeur général de l'élevage, ministère de l'agriculture, Lisbonne :*

S. R. - 2 N° 1

*Date finale de la période du rapport précédent : 4 novembre 1993 (voir Informations sanitaires, 6 [42], 167).*

*Date finale de la période du présent rapport : 13 juillet 1994.*

*Nombre de foyers distincts à ce jour : trois (3).*

*Identification géographique des nouveaux foyers : région d'Entre Douro e Minho (nord du pays) :*

2. commune d'Amares, Zone d'intervention sanitaire n° 2
3. commune de Barcelos, Zone d'intervention sanitaire n° 2.

*Détails relatifs aux nouveaux foyers :*

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
2	bov	128	3	0	3	0
3	bov	41	1	0	1	0

*Commentaires concernant l'effectif atteint :*

- Cas du foyer n° 2 : vaches âgées de 4 et 5 ans, nées au Portugal de mères importées.
- Cas du foyer n° 3 : vache âgée de 4 ans, née au Portugal (des recherches sont en cours sur ses origines précises).

*Commentaires relatifs au diagnostic :* diagnostic clinique et confirmation histopathologique (le premier cas du foyer n° 2 et le cas du foyer n° 3 ont été confirmés en juin 1994, les deuxième et troisième cas du foyer n° 2 le 8 juillet 1994).

*Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie :* des recherches sont en cours pour déterminer le mode de contamination.

*Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport :* abattage et destruction par incinération des animaux malades. Mise en interdit des élevages atteints et contrôle des déplacements d'animaux. Destruction systématique de tous les organes, encéphale, thymus, moelle épinière, amygdales, rate et intestins de tous les animaux des foyers, lors de leur abattage.

\*  
\* \*

## PESTE PORCINE CLASSIQUE EN BELGIQUE

*Texte d'un télex reçu le 14 juillet 1994 du Docteur J. Tameur, chef du service vétérinaire, ministère de l'agriculture, Bruxelles :*

S. R. - 2 N° 11

*Date finale de la période du rapport précédent :* 8 juin 1994 (voir *Informations sanitaires*, 7 [24], 99).

*Date finale de la période du présent rapport :* 13 juillet 1994.

*Date présumée de l'infection primaire :* 24 septembre 1993.

*Nombre de foyers distincts depuis le début de 1994 :* quarante-cinq (45).

*Identification géographique des nouveaux foyers :*

44-45. commune de Sint Laureins, province de Flandre orientale.

*Détails relatifs aux nouveaux foyers :*

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
44	sui	674	405	0	674	0
45	sui	1 879	206	0	1 879	0

*Commentaires concernant l'effectif atteint :* exploitations mixtes.

*Commentaires relatifs au diagnostic :* isolement du virus et épreuve d'immunofluorescence directe avec anticorps monoclonaux.

*Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport :* voir *Informations sanitaires*, 7 (4), 18.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.